APRES L'ART. 15 N° 198

# ASSEMBLEE NATIONALE

8 décembre 2005

## DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS DANS LA SOCIÉTE DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 198

présenté par

MM. Mathus, Bloche, Christian Paul, Caresche, Migaud, Dumont, Balligand, Cohen, Habib, Mme Andrieux, MM. Vidalies, Jean-Marie Le Guen, Le Déaut, Roy, Terrasse, Bateux, Dosé, Boucheron et Lambert

-----

#### **ARTICLE ADDITIONNEL**

#### APRES L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant :

Dans le 2° de l'article L. 321-9 du code de la propriété intellectuelle, les références : « L. 217-2 et L. 311-1 » sont remplacées par les références : L. 217-2, L. 311-1 et L. 351-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.